**Zeitschrift:** Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde = Indicateur d'antiquités

suisses

**Herausgeber:** Schweizerisches Landesmuseum

**Band:** 3 (1876-1879)

**Heft:** 9-4

**Artikel:** Note sur une inscription de Genève

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-155113

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Grivel); sur la rive gauche depuis l'extrémité nord du village d'Ecublens jusque près de Villangeaux on retrouve et surtout on a trouvé de nombreux vestiges d'habitations romaines. L'espace que nous indiquons occupe une étendue de 1/2 lieue en longueur sur une largeur à peu près égale. Ces rudera sont dispersés le long de la voie romaine qui porte le nom de Chemin de l'Etraz depuis Promasens à Ecublens et dont on a retrouvé un tronçon pavé à 7 pieds de profondeur, au nord de ce dernier village.

Sur la rive droite de la Broye, deux charrières abandonnées aujourd'hui, se dirigeant des bords de la rivière dans la direction d'Arlens et de Mossel, portent les noms de Charrières de Montana et de Chaussiaz (chaussée) des Combes; elles traversent l'emplacement romain et la seconde passe au pied des vastes ruines d'un Castellum situé au-dessus de Blessens, à gauche de la voie ferrée allant de Fribourg à Lausanne. L'origine romaine de ce Castellum est prouvée par les matériaux employés à la construction de ses murs et par les nombreuses tuiles à rebords qu'on y a trouvées pêle-mêle avec des tuiles de forme moderne dont la présence indique que ce château était encore habité dans le moyen âge. Rappelons aussi que selon une tradition très accréditée dans tous les villages des environs, il y aurait eu sur l'emplacement romain que nous venons de désigner une grande ville qui s'étendait jusqu'à Rue.

On peut conclure de ces faits:

- 1º Que de tous les établissements romains situés le long de la grande voie Vibiscum — Aventicum, il n'en est aucun qui occupe une étendue aussi considérable que celui-ci.
- 2º Que cet emplacement est celui qui correspond le mieux aux distances indiquées dans les Itinéraires pour Bromagus.
- 3º Qu'il est traversé par la grande voie Vibiscum Aventicum, etc.
- 4º Que l'inspection des débris romains indique moins une ville dans l'acception rigoureuse du mot, qu'une agglomération de villas séparées les unes des autres par des jardins et des champs.
- 5º Que l'importance de cet établissement romain est démontrée par l'étendue de ses ruines et par l'existence du Castellum qui le domine.
- 6° Que ce Castellum a encore servi de place forte dans le moyen âge et représente peut-être les ruines de l'Arx nominatissima de Guillimann détruite par les ducs de Savoie comme repaire de brigands.
- 7º Que les Itinéraires n'indiquant pas d'autre station romaine que Bromagus entre Vibiscum et Minnodunum, la localité que nous venons de parcourir doit être celle que la carte de Peutinger et l'Itinéraire désignent sous ce nom.

  DE BONSTETTEN.

### 290.

# Note sur une inscription de Genève.

Les deux fragments d'inscriptions qui figurent dans les Inscriptiones confæderationis helveticae latinae de Mommsen sous les nos 81 et 82, y sont indiqués à tort comme appartenant à deux inscriptions différentes. Spon nos apprend qu'ils se trouvaient autrefois sur la porte du Bourg-de-Four à Genève; ils sont conservés maintenant dans le musée épigraphique de cette ville, où j'ai constaté que la hauteur et la nature des deux pierres et la dimension des lettres étaient sensiblement les mêmes, et j'ai vu depuis que Mr. Allmer (Inscriptions antiques de Vienne, tome I. nº 103) avait la même opinion. Ce savant a essayé en conséquence de restituer le texte de l'inscription; mais s'il me paraît y avoir réussi sur quelques points, il en est d'autres où je crois avoir trouvé une lecture plus certaine.

Voici d'abord le texte de ces deux fragments, tel que je l'ai relevé. La pierre étant endommagée en plusieurs endroits, j'indique par des capitales pointillées celles des lettres dont on ne distingue que quelques traits, mais dont la lecture est cependant certaine:

นาไร สาเมื่อได้ ครื่อ FECTVMPE

TFLEXON CSNPATRITFLASPRO D TRITFLROM NIAEROMVLAEMATR
VSMILLEGXXIIADIVTOR VMPTV V SIBIP Paris travers DICAVistra contaction in the state of the same

L'inscription devait être gravée sur la façade d'un grand tombeau de famille; elle affectait la forme d'une enseigne (titulus) et était terminée à chaque extrémité en queue d'aronde; les lettres D. M. (dis Manibus) étaient placées l'une à droite, l'autre à gauche de l'inscription, dans ces queues d'aronde, mais le D s'est seul conservé dans le premier fragment. L'inscription devait être d'une longueur considérable, car les lettres DICAV, restes du mot dedicavit, à la cinquième ligne du fragment b, devaient eu occuper précisément le milieu.

C'est d'après ces indices que j'ai essayé de reconstituer le texte pour autant que la chose était possible, et, en considérant qu'il manquait à la seconde ligne:

1º La fin d'un surnom commençant par ROM; l'indication d'un degré de parenté et le commencement d'un gentilicium se terminant par NIAE, le tout entre le fragment a et le fragment b;

2º à la fin de la même ligne du fragment b le gentilicium, le surnom et les lettres CO pour expliquer et compléter le coNIVGI au commencement de la troisième ligne du fragment a,

je suis arrivé à la conclusion que l'inscription complète devait avoir le double de la longueur des deux fragments conservés, soit environ 4 m. 20, ou 14 pieds. Il est probable que dès l'origine elle était gravée sur quatre blocs placés bout à bout et dont il ne nous reste que le premier et le troisième.

Les lettres sont assez bien gravées; cependant leur forme et leur irrégularité jointes à l'absence de points 1) entre les mots indiquent une époque postérieure aux Antonins.

On pourrait s'imaginer qu'un tombeau d'une aussi grande dimension appartenait à quelque personnage de haut rang. Il n'en est cependant rien, et il a été érigé par un simple vétéran, dont le nom est mentionné à la troisième ligne.

Ce personnage s'appelle T(itus) Fl(avius) Tig[rinus]; dans l'inscription son surnom n'est indiqué que par les letters TI suivies d'une lettre qui pouvait être

<sup>1)</sup> M. Allmer en a indiqué à tort entre chaque mot; il n'y a sur le monument, ni point, ni intervalle entre les mots.

un C ou un G, la pierre étant brisée à droite. J'ai admis le nom de Tigrinus comme le seul qui pût correspondre à ce commencement, et sur ce point je me suis rencontré avec Mr. Allmer.

Tigrinus avait été soldat dans la XXII<sup>me</sup> légion. Or il y a eu sous l'empire deux légions portant ce numéro qui ont existé ensemble pendant un certain temps et qui se distinguent par leur surnoms, ce sont la XXII<sup>me</sup> Dejotariana, qui datait de l'époque républicaine et qui a été anéantie dans la guerre contre les Parthes sous le règne de Marc Aurèle et de L. Verus. La seconde, la Primigenia, a été formée sous le règne de Claude et elle existait encore, d'après les monnaies, sous le règne de l'usurpateur Carausius, c'est-à-dire à la fin du troisième siècle. — Dans notre inscription le surnom de la légion n'est pas indiqué, et Mr. Allmer en a conclu avec raison que le monument datait d'une époque où il n'existait qu'une légion XXII<sup>me</sup>. Or le caractère des lettres et le nom de famille T. FL(avii) empêchant de fixer cette époque avant le règne de Claude, il ne peut être question que de la XXII<sup>me</sup>, Primigenia, qui a presque constamment tenu garnison dans la Germanie supérieure, aux environs de Mayence, car elle a laissé de nombreux monuments aussi bien dans cette ville qu'à Wiesbaden, Hombourg, Heidelberg et Ladenburg.<sup>2</sup>)

Entre le nom de Tigrinus et les mots miles legionis XXII il doit y avoir eu un mot au nominatif, d'après l'espace qui reste libre, et ce mot ne peut guère étre que veteran[us]. Mais Tigrinus n'avait pas été simplement soldat; l'inscription ajoute ADIVTOR, c'est-à-dire "aide". Or, ce mot n'est jamais seul, il est suivi de l'indication de l'officier ou du bureau auquel on était attaché comme aide. Il ne peut être question ici d'un adiutor tabulariorum, fonction plutôt civile et remplie par des esclaves ou des affranchis. Parmi les grades militaires nous pouvons choisir entre: l'adjutor signorum mentionné dans une inscription (Muratori p. 830, 4), et qui était chargé de la garde des enseignes; l'adiutor principis legionis (Renier Inscr. d'Algérie 1731) adjudant ou ordonnance du premier centurion des principes; enfin, le plus connu de tous, l'adiutor officii corniculariorum c'est-à-dire attaché au bureau du commandant. C'est ce dernier titre que nous préférons, d'après l'analogie d'inscriptions de militaires trouvées en Dacie et en Pannonie (Mommsen C. Inscr. lat. III, 1471, 3543); seulement il devait être abrégé Off. Corn.

La formule dédicatoire qui vient ensuite est passablement mutilée. Cependant les lettres et les mots qui restent permettent de la restituer avec assez de certitude. En effet, au commencement de la quatrième ligne on lit fectum, qui ne peut être que la fin de perfectum, ce qui indique que le monument devait être mentionné à la fin de la ligne précédente sous la forme courante d'abréviation: H(oc) M(onumentum). Les lettres PE, qui suivent à la quatrième ligne faisaient sans doute partie du mot pedes ou pedum; on sait en effet qu'à cette place on indiquait souvent les dimensions du monument, ou plutôt du terrain afférant au tombeau. Sans doute ordinairement ces dimensions sont indiquées par les mots: in fronte pedes . . . . in agro pedes . . . . indiquant la mesure en long et en large. Mais lorsque le terrain était carré, on disait aussi pedes quoquoversus, ce qui aura été le cas ici.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) L'histoire de cette légion a été traitée par Wiener, de legione Romana XXII<sup>a</sup>; par Borghesi, dans son Mémoire sur les Inscriptions du Rhin (Oeuvres IV, p. 251 et suiv.); par Grotefend, dans Pauly, Realencyclopädie tom. IV, p. 899 et suiv. et par M. Allmer Inscr. Ant. de Vienne (Vienne en Dauphiné 1875) tom. II, p. 68 et suiv.

Enfin le reste de la quatrième ligne et la cinquième se rétablit facilement par Sumptu s]u[o] sibi p[osuit et sub ascia de]dicav[it.]; c'est-à-dire que, d'après l'explication la plus probable de la formule sub ascia dedicare, le tombeau avait été inauguré selon les rites et rendu inviolable par cette cérémonie avant que Tigrinus y ait fait déposer les restes de sa famille.

Ce n'est pas en effet pour lui seul que Tigrinus avait fait ériger ce monument. Il était destiné à plusieurs membres de sa famille dont les noms ne se sont malheureusement pas tous conservés intacts. Le nom de la famille est certain; tous les mâles se nomment T(itus) FL(avius), ce qui indique qu'un de leurs ancêtres avait reçu le droit de cité ou bien de l'un des empereurs de la maison des Flaviens soit au sortir du service militaire, soit autrement, ou bien, par affranchissement, d'un T. Flavius qui devait lui-même son nom à une circonstance analogue. L'identité des prénoms portés même par deux frères est elle-même un usage emprunté à cette famille impériale.

Les membres de la famille de Tigrinus mentionnés dans notre inscription sont:

Quant à ces trois lettres mystérieuses je hasarderai ici une explication qui, pour être hypothétique, ne laisse pas d'être plausible. J'y reconnais l'abréviation par laquelle est désignée, dans un certain nombre d'inscriptions<sup>3</sup>), la cité romaine dont les ruines se retrouvent entre Heidelberg et Ladenburg, abréviation que faute d'indications plus précises, les archéologues ont traduit par Civitas Saltus Nicerini, c'est-à-dire cité des vallées du Neckar.

On sait en effet que trois des cités situées sur la rive droite du Rhin entre le mur Romain et les sources du Danube ont commencé par former des circonscriptions rurales désignées sous le nom de Saltus, qui veut dire un ensemble de vallées et de montagnes, un district montagnard et équivaut à peu près au nom de pagus. Outre la C(ivitas) S(altus) N(icerini) ou C(ivitas) U(lpia) S(altus) N(icerini) il y a la cité du Taunus près de Hombourg, dont le nom est abrégé tantôt C. T. tantôt C. S. T., c'est-à-dire civitas Taunensis ou Civitas Saltus Taunensis 4), et la cité située à Rottenburg, dans le Würtemberg, dont le nom était civitas Sumelocennensis 5),

<sup>3)</sup> Voy. Wilmanns Exempla inscr. lat. 2256, 2257, 2258, 2259.

<sup>4)</sup> Wilmanns, Exempla 2269-2272.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>) ibid. 2250, 2253.

mais dont le sénat est désigné une fois sous le nom de ordo saltus Sumclocennensis, écrit tout au long 6).

Je ne vois donc aucun motif pour ne pas admettre qu'ici nous ayons l'indication de l'origine du père de Tigrinus et qu'on puisse lire civitate Saltus Nicerini, "originaire d'Heidelberg". Comme je l'ai déjà rappelé, la légion XXII<sup>me</sup> Primigenia a été longtemps stationnée dans la Germanie supérieure et ses recrues étaient levées en partie dans la contrée même. Il est donc probable que l'ancêtre de Tigrinus qui avait reçu le droit de cité était quelqu'un de ces vétérans d'origine gauloise auxquels on avait distribué des terres dans les agri decumates et qui avaient formé peu à peu des agglomérations susceptibles d'être constituées en cités. Il est vrai qu'un grand nombre de soldats de cette XXII<sup>me</sup> légion ont aussi été recrutés dans les environs de Lyon et de Vienne en Dauphiné, et que Genève appartenait au territoire de cette dernière ville. Mais le nom de T. Flavius paraît avoir été fréquent chez les colons militaires des bords du Rhin<sup>7</sup>) et l'inscription suivante 8) des environs de Francfort présente des analogies trop frappantes avec celle qui nous occupe pour qu'on ne soit pas convaincu de la vraisemblance de mon explication:

IN H. D. D

GENIVM PLATEAE NOVI VI
CI CVM EDICVLA ET ARA
T. FL. SANCTINVS MIL. LEG. XXII
P. AL... P. F. IMM. COS. ET PER
PETVVS ET FELIX FRATRES C.
R. ET TAVNENSES EX ORIGI
NE PATRIS T. FL. MATERNI VE
TERANI COH. III. PRAET. PIAE
VINDICIS

ET AVRELIA AMMIAS MATER EORVM  $C \cdot R \cdot D \cdot D$ 

AGRICOLA ET CLEMENTINO COS

Dans cette inscription, datée de l'an 230, nous voyons trois citoyens de Mayence dont le père est originaire de la civitas Taunensis, et leur mère, également citoyenne de Mayence<sup>9</sup>), déclarent donner au nouveau vicus ou village créé à Heddernheim, sur le territoire de la cité du Taunus <sup>10</sup>) une statue du Génie de la place avec une niche (aedicula) et un autel. Comme dans l'inscription de Genève toute la famille porte les noms de T. Fl(avius), et les enfants ont pris soin de rappeler l'origine de leur père (Taunenses origine patris).

- 6) ibid. 2251.
- 7) Brambach C. Inscr. Rh. 1524.
- 8) Orelli 181 cf. Henzen p. 27.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>) Dans un mémoire lu à la séance de la Société générale d'histoire Suisse du 29 août à Lausanne et qui sera publié dans les Mémoires et Documents de la Suisse romande, j'ai démontré, à propos d'une inscription de Lausanne relative à un curator civium Romanorum, que les citoyens de Mayence n'avaient jamais été désignés jusqu'à la fin du troisième siècle autrement que sous le nom de livres Romani Mogontiaci. C'est dans ce sens que je comprends ici les mots C(ives) R(omani) aux lignes 6 et 7 et C(ivis) R(omana) à l'avant-dernière ligne.

<sup>10)</sup> Brambach C. Inscr. Rheni. 1463.

- 2) La mère de Tigrinus est mentionnée à la ligne 2 du fragment b: . . . NIAEROMVLAEMATRI; d'après le nom de son second fils, dont je vais parler je crois pouvoir dire qu'elle s'appelait Aspronia Romula.
- 3) Le frère de Tigrinus; il ne reste de son nom à la fin de la première ligne du fragment b, que TFLASPRO.... et, au commencement de la seconde ligne du fragment a, les lettres TRI qui ne peuvent être que la fin du mot fratri; d'après le nom de sa mère terminé en NIA, je lis comme surnom Asproniano. On pourra trouver assez commode cette façon de procéder en émettant deux hypothèses qui, s'appuient l'une sur l'autre. Mais l'usage de donner au fils un surnom tiré du gentile. de la mère est si fréquent que cette hypothèse semble toute naturelle. Le nom d'Aspronius est inconnu, il est vrai: mais il est aussi régulièrement dérivé d'Asprius (Orelli 6413) et d'Asper qu'Apronius d'Aprius (Wilmanns, Exempla 2240 comp. 2238) et d'Aper.
- 4) La femme de Tigrinus; les lettres NIVGI à la troisième ligne du fragment a. ne peuvent être que la fin de coniugi; mais on ne peut songer à rétablir son nom.
- 5) Le fils de Tigrinus, TFLROA . . . . à la deuxième ligne du fragment a; la dernière lettre peut être un N ou un M, mais c'est plutôt un M, et il est probable que son surnom était Romulus; par analogie avec celui de sa grand'mère: Aspronia Romula.

La famille dont le tombeau renfermait les corps se composait donc de six personnes, et nous pouvons rétablir ainsi leur filiation:

Par quel hasard cette famille, originaire d'Heidelberg, est-elle venue s'établir à Genève? On ne peut émettre à cet égard que des conjectures. L'époque à laquelle elle appartient permet de supposer qu'à sa sortie du service Tigrinus a été engagé par les invasions de plus en plus fréquentes des Alémannes, à partir du milieu du troisième siècle, à émigrer avec les siens dans une contrée plus paisible, et comme la légion XXII<sup>me</sup> comptait un bon nombre de soldats originaires de la Lyonnaise et de l'Allobrogie, ces derniers peuvent avoir engagé leur camarade à se retirer sur les bords du Léman. La dernière inscription datée portant mention de la légion est de l'an 231 (Brambach C. I. Rh. 1034) et la nôtre serait probablement postérieure de peu à cette date <sup>11</sup>). Tigrinus devait être assez riche, puisqu'il a acheté un terrain et fait construire un tombeau d'une dimension aussi considérable.

D'après ce qui a été dit on peut lire l'inscription à peu près comme suit:

T(ito) Fl(avio) Exon[erato, veterano,] c(ivitate) S(altus) N(icerini), T(ito) Fl(avio) Aspro[niano . . . . . . , fra]tri, T(ito) Fl(avio) Rom[ulo, filio, Aspro]niae Romulae, mat[ri, . . . . . . . . , co]niugi, T(itus) Fl(avius) Tig[rinus veteran]us mil(es) leg(ionis) XXII, adiutor [off(icii) corn(iculariorum) h(oc) m(onumentum) per]fectum pe[dum.... sumptu [s]u[o] sibi p[osuit et sub ascia de]dicav[it]. Ch. Morel.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>) Les premières invasions sérieuses des Alémannes dans les Agri decumates datent du règne d'Alexandre Sévère (en 234); ils ne furent repoussés qu'avec peine en 237 par Maximin et depuis lors renouvelèrent très fréquemment leurs incursions.